

H-535-1

XI^{ème} Année. No 4. Avril 1908.



ANNALES de L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

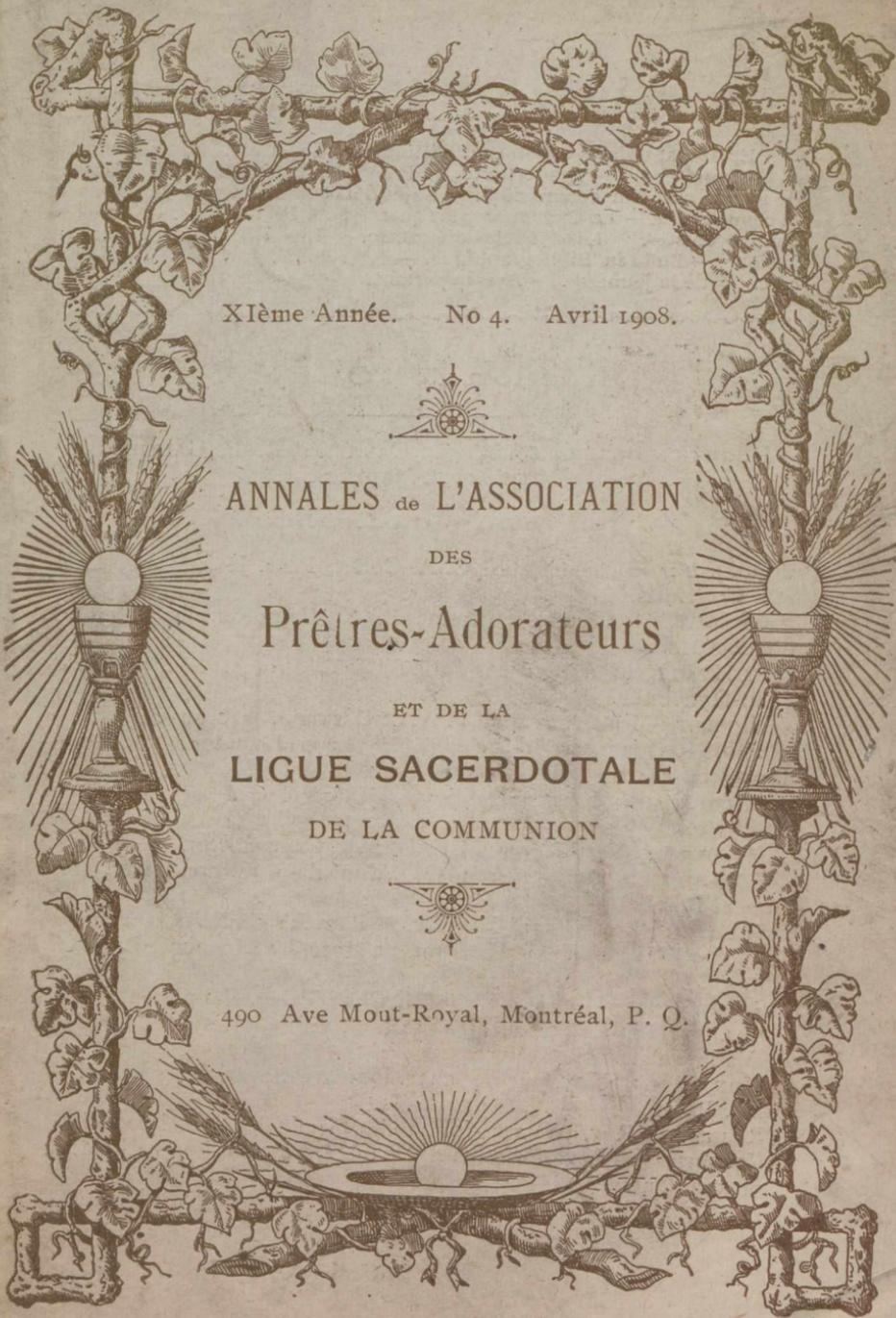
ET DE LA

LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



490 Ave Mout-Royal, Montréal, P. Q.



Sommaire du Numéro d'Avril 1908

L'Episcopat et la dévotion eucharistique. — Le Décret sur la Communion quotidienne. — Les Retraites de Première Communion. — L'Action de grâces après la communion. — Sujet d'adoration : les dispositions à la communion. — La Communion fréquente pour les hommes. — Conseils aux catéchistes. — Les modèles du prêtre. Ligue Sacerdotale Eucharistique. — Bulletin Bibliographique. — Nécrologie. — " Le Prêtre Educateur " de la jeunesse. — Avis important.

Direction de l'OEuvre.

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER, Directeur, 490, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Pens. Jésus-Marie, Lauzon, Co. Lévis.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

HAMILTON : Very Reverend E. Laussie, Cayuga, Ont.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P.E.I.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London, Ont.

SHERBROOKE : Monsieur l'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

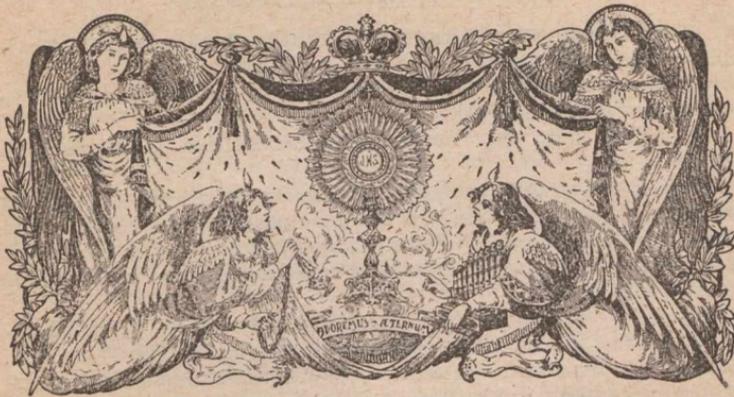
VALLEYFIELD : Monsieur l'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

MONTRÉAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de La Chine, P. Q.

RIMOUSKI : Rév. J. Omer Normandin, Séminaire de Rimouski.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher, Noviciat des Clercs de St Viateur.



L'ÉPISCOPAT — ET — LA DÉVOTION EUCHARISTIQUE

De la dernière Lettre circulaire de Mgr *Legal* à son clergé nous extrayons les lignes suivantes, qui montreront à nos confrères combien l'Évêque de St Albert est zélé pour la propagation de la dévotion au St Sacrement.

TRIDUUM EUCHARISTIQUE

La Sacrée Congrégation des Indulgences, par un décret du 10 Avril 1907, a demandé que, chaque année, un *Triduum solennel* en l'honneur de la Très Sainte Eucharistie fut établi dans toutes les églises cathédrales, et même, au jugement de l'Évêque, dans d'autres églises paroissiales ou autres, soit durant les trois jours qui suivent immédiatement la fête du Très Saint Sacrement, soit à toute autre époque. Si le Triduum ne pouvait avoir lieu, il est demandé qu'un exercice solennel soit institué au moins pour un jour de dimanche.

En conformité avec cette demande, nous ordonnons que dans l'Église Cathédrale et dans les églises paroissiales d'Edmonton, Calgary, Strathcona, Wetaskiwin, Végreville, McLeod, Médecine Hat, le *Triduum* solennel soit célébré le vendredi, samedi et dimanche qui suivent la fête du T. S. Sacrement.

Les deux premiers jours, il y aura dans l'après-midi ou le soir, à l'heure ordinaire :

1. Un sermon sur l'excellence de l'Eucharistie et les dispositions requises pour la recevoir dignement.

2. A la fin du sermon, exposition du T. S. Sacrement avec le plus de solennité possible.

3. Avant le chant du *Tantum ergo*, le célébrant récitera la prière proposée par Pie X.

4. Enfin, chant du *Tantum ergo*, Bénédiction et prières ordinaires.

Le 3ème jour, dimanche dans l'octave de la fête du Très Saint Sacrement, dans la matinée, à la messe basse de paroisse, il y aura un sermon sur l'Évangile de ce dimanche, dont le sujet est parfaitement adapté à la circonstance, et communion aussi générale que possible du peuple.

Après la grand messe, qui sera célébrée devant le T. S. Sacrement exposé, il y aura la procession solennelle, comme d'habitude, si le temps le permet. Le sermon, durant cette messe, devra aussi traiter de la piété et dévotion au Très Saint Sacrement.

Le soir, les exercices se feront comme les jours précédents, et de plus, après la prière : *O très doux Jésus* etc. et avant le chant du *Tantum ergo* on chantera solennellement le *Te Deum*.

Dans les autres églises du diocèse, où il n'y a qu'un seul prêtre, on se contentera des exercices du dimanche et on se conformera, autant qu'il sera possible, à ce qui a été prescrit pour ce jour.

Il y a de nombreuses et précieuses indulgences attachées aux exercices de ce *Triduum*.

ASSOCIATION DE L'ADORATION PERPETUELLE DU TRÈS SAINT SACREMENT.

Nous avons mentionné les *Sociétés d'Autel* qui existent en certaines paroisses ; Nous désirons vivement que les membres de ces *Sociétés d'Autel* s'enrôlent dans la pieuse Association de l'Adoration perpétuelle, qui précise justement le sens du concours que ces pieuses personnes nous fournissent ; car en pourvoyant à la décence et à l'ornementation de l'autel, c'est surtout à celui qui réside sur l'autel, c'est surtout au Très Saint Sacrement que s'adresse leur dévotion.

Cette pieuse association, sans leur imposer pour ainsi dire aucune obligation autre que celle qu'elles ont déjà assumées, leur procurera un véritable trésor spirituel, en leur permettant de gagner les nombreuses indulgences qui sont attachées à leurs diverses œuvres de zèle.

Le but de cette association est 1. de faire connaître, aimer et adorer perpétuellement J.-C. au Très Saint Sacrement de l'autel ;

2. de réparer les outrages qui lui sont fait dans l'auguste Sacrement ;

3. d'aider les paroisses pauvres dont les églises sont dépourvues des objets nécessaires au culte divin, dans les pays mêmes où l'œuvre est établie, et dans les pays de mission.

Les conditions d'admission sont 1. de se faire inscrire dans les registres de l'Association ; 2. d'adorer le Très Saint Sacrement pendant une heure, chaque mois, et 3. de donner tous les ans, une légère aumône pour les églises pauvres : aumône fixée à 25 cents. (1)

L'heure d'adoration est laissée au choix de chaque associé ; mais dans les endroits où l'association sera établie, Nous accorderons volontiers une exposition du Très Saint Sacrement toute une après-midi, un jour du mois, et les membres de l'association auront toute facilité de faire leur adoration mensuelle devant le Très Saint Sacrement exposé, ou toutes ensembles ou par groupes séparés.

La liste des indulgences accordées est très considérable.

Nous encourageons beaucoup les pasteurs à établir cette œuvre qui sera, pour ainsi dire, comme la floraison de l'esprit chrétien et de la piété qui anime tout les membres de nos *Sociétés d'Autel*, envers le Très Saint Sacrement.

ASSOCIATION DES PRÊTRES ADORATEURS.

Nous recommandons aux fidèles d'adorer le divin sacrement de nos autels, mais nous ne devons pas laisser entièrement aux autres l'honneur et le bonheur d'adorer Notre Seigneur dans le Sacrement de son amour, voilà pourquoi, cédant à un désir que Nous avions depuis longtemps, Nous convions tous les prêtres du diocèse tant séculiers que réguliers à s'enrôler dans la pieuse phalange des prêtres-adorateurs.

Cette association n'impose pas une charge bien lourde : une heure d'adoration par semaine, et une messe par année, pour tous les membres défunts. La petite publication intitulée *Annales de l'Association des Prêtres Adorateurs* est d'ailleurs fort intéressante et remplie d'informations utiles et édifiantes. Il n'est pas requis pour tant de s'y abonner.

La *Ligue Sacerdotale Eucharistique* pour la propagation de la communion fréquente et quotidienne est bien digne également d'être recommandée à tout prêtre pieux et zélé.

On peut se faire inscrire dans l'une ou l'autre de ces associations en s'adressant au R. Père Directeur de l'Association des prêtres adorateurs, 490, Av. Mont-Royal, Montréal.

Une considération qui doit encore nous engager à entrer dans cette pieuse association des prêtres-adorateurs, c'est la faveur que le Très Saint Père vient d'accorder à tous les membres de cette association, en leur donnant le privilège d'attacher aux chapelets les indulgences dites des Pères Croisiers. Cette faveur a été ac-

(1) Cette troisième clause n'est pas essentielle à la Congrégation ; mais les évêques peuvent l'y ajouter, s'ils le jugent à propos, en approuvant les statuts.

cordée à la demande de l'Évêque de Covington, le 29 Mai de cette année 1907.

Comme on le sait, ces indulgences consistent en 500 jours accordés à la récitation de chaque *Pater* et *Ave*, même récité isolément et sans la condition de méditer sur les mystères du Rosaire.

La faculté d'attacher aux chapelets ces indulgences des Pères Croisiers peut s'exercer pour plusieurs à la fois, par exemple, du haut de la chaire pour tous ceux de l'assistance qui tiennent leur chapelet à la main ; aucune formule n'est requise, un simple signe de croix suffit.

Nous remercions ici Monseigneur l'évêque de St Albert du haut intérêt qu'il veut bien témoigner à notre Œuvre ; ce sera là pour nous un nouvel et bien précieux encouragement pour nous, venant s'ajouter à tous ceux que ne nous a pas ménagés l'Épiscopat canadien.

LE DÉCRET SUR LA COMMUNION QUOTIDIENNE¹

Les faits comme les textes concourent à montrer que le pape a très fort à cœur la diffusion de cette pratique " si louable et si agréable à Dieu." Le décret lui-même se présente comme un moyen de la promouvoir et de la généraliser.

Mais ce n'est pas affaire de dévotion personnelle, ni mouvement passager. Le décret a une portée générale. Il répond visiblement à une poussée du Saint-Esprit, en faveur de la communion quotidienne ; et tout indique qu'il aura un effet durable dans la vie de l'Église.

Raison de plus pour que nous essayions de nous en faire une idée exacte. En fait, il est aussi clair que possible. Cependant quelques réflexions peuvent aider à en mieux saisir le sens et la portée.

Tout d'abord, ce décret sanctionne, en un sens, une innovation. Innover, pour l'Église, c'est, pour une bonne part, revenir à une tradition plus ancienne : et tel est ici le cas. Cependant, il y a là du nouveau, et il faut, pour bien comprendre le décret, se dépouiller peut-être des idées que l'on se serait faites à ce sujet, et que l'on se serait faites d'après les meilleures autorités. La nouveauté porte sur les conditions requises pour communier tous les jours.

(1) Rapport présenté à la journée eucharistique du 12 fév. Paris.

D'après la théologie et d'après le catéchisme, la disposition nécessaire et suffisante pour communier est, avec le jeûne eucharistique, l'état de grâce. Mais à cette disposition essentielle, on joignait des conditions de convenance, faute desquelles on conseillait de s'abstenir, faute desquelles on disait même qu'il pouvait y avoir faute vénielle à communier, en vertu du respect dû au sacrement. Ces conditions devenaient de plus en plus strictes, à mesure qu'il s'agissait de communion plus fréquente, et pour la communion quotidienne elles étaient telles que, en bonne logique, on eût dû l'accorder à bien peu.

Saint Thomas, après avoir posé les grands principes de l'équilibre à tenir entre l'amour qui pousserait à communier tous les jours, et le respect humain qui pousserait à ne pas communier, indiquait ses préférences pour la communion quotidienne, mais à condition qu'on y fût bien préparé, et que la ferveur y grandit sans diminuer le respect. Saint François de Sales était plus précis ; il demandait, pour communier tous les huit jours, qu'on n'eût pas d'affection au péché véniel. Saint Alphonse de Liguori, moins exigeant pour la communion hebdomadaire, l'était à peu près autant pour la communion plus fréquente.

De nos jours, les théologiens et les directeurs d'âmes regardés comme les plus sérieux, tout en cédant de l'ancienne rigueur, sous une poussée manifeste du Saint-Esprit en faveur de la communion fréquente, se raccrochaient pourtant aux principes qu'il faut mériter la communion, qu'elle suppose l'effort, que la communion quotidienne ne doit être donnée qu'aux fervents : et il n'y a pas longtemps, la Congrégation de la Propagande approuvait les règles données en ce sens par le P. Lehmkühl.

Il y avait donc là des autorités souverainement respectables, et il est presque inouï que les congrégations romaines — ou que le Pape, car c'est tout un, — décident contre de pareilles autorités. Elles l'ont fait dans le cas présent, et le coup est des plus hardis. Il faut le savoir, pour ne pas vouloir interpréter le décret, comme le font quelques-uns, d'après saint Thomas ou d'après saint Alphonse. Ce qui montre, pour le dire en passant, que l'Eglise est vivante et qu'elle n'a pas peur d'aller de l'avant, quand la marche en avant est un véritable progrès.

Ce coup hardi est logique, d'ailleurs. Car si telle condition suffit pour communier tous les mois ou tous les huit jours, pourquoi ne suffirait-elle pour communier plus souvent encore, pour communier tous les jours ? Il est visible que la distinction n'est pas fondée. Du chef des dispositions, tout ce qu'on peut

dire contre la communion quotidienne se retourne contre la communion hebdomadaire ou mensuelle, et tout ce qu'on peut dire en faveur de la communion hebdomadaire s'applique à la communion quotidienne.

Est-ce à dire qu'il faille pousser tout le monde à communier tous les jours, indistinctement, sans plus parler de préparation, ni d'action de grâces, ni d'effort pour bien communier, sans autre souci que la disposition essentielle? Gardons-nous-en. Le décret nous rappelle à cet égard les principes théologiques ; et s'il nous dit que l'état de grâce suffit, que le sacrement opère *ex opere operato*, etc., il nous dit aussi que la préparation, que l'action de grâces, que le parfait dégagement du cœur sont de souveraine importance pour que la communion produise tout son effet.

Où donc est le point précis et pratique de la question? Eh ceci, si je ne me trompe. Autrefois, on disait : " Pour communier souvent, pour communier tous les jours, il faut s'en rendre digne. Je n'en suis pas digne. Donc je ne communie pas." Le décret nous fait dire : " Il faut, autant que possible, communier souvent, communier tous les jours. Mais ce n'est pas tout de communier. Il faut bien communier, communier dignement. Donc, il faut que je travaille à bien communier, que je me dispose à bien communier." Les principes théologiques restent. Mais les principes de direction changent de pivot.

Jusqu'ici, on faisait, pour une bonne part, dépendre la communion quotidienne des conditions de dignité. Maintenant on demande à la communion même d'assurer ces conditions.

Au lieu d'attendre qu'on soit digne de communier, on communie pour devenir moins indigne de communier encore. La communion devient un moyen. On communie pour se préparer à mieux communier.

Il est acquis qu'on *peut* communier dès qu'on est en état de grâce et qu'on a bonne intention ; il doit être entendu que communier vaut mieux en soi que ne pas communier ; et qu'au lieu d'attendre une raison pour communier, il faut avoir une raison pour ne pas communier. Mais il reste que *bien* communier vaut mieux que communier *souvent* ; s'il fallait choisir, c'est *bien* qui devrait l'emporter.

Mais il faut comprendre que communier *souvent* est le meilleur moyen de *bien* communier ; il faut croire à l'efficacité de la communion, dès lors qu'on communie dans les dispositions et avec l'intention droite qu'indique le décret, pour répondre au désir de Jésus et à l'intention de l'Eglise, pour s'unir amou-

reusement à Dieu, pour remédier à ses misères et ses faiblesses. Le décret est formel sur ce point, et il faut se répéter ces graves paroles : “ Quand on a le ferme propos (de ne plus pécher), il est impossible, qu’en communiant tous les jours, on ne se dégage peu à peu même du péché véniel et de l’attache au péché véniel.”

En résumé, la question pratique est donc une question d’hygiène d’âme. Lequel vous fait le plus de bien, de communier ou de ne pas communier ? Si de communier plus souvent vous faisait moins bien communier, il faudrait communier moins souvent pour mieux communier. Mais cela ne doit pas être ; cela n’est pas dans l’ordre. Si donc cela vous arrive, secouez-vous ; et au lieu d’abandonner la communion, communiquez pour vous remonter. Par exception, une fois en passant, l’absence peut être bonne pour nous secouer, pour rompre avec la routine, pour couper court à tout motif humain, pour aiguïser l’appétit. Mais il faut, pour cela, qu’elle soit sentie comme privation ; il ne faut pas qu’elle devienne l’ordinaire. Elle doit donc être exceptionnelle, et l’exception doit rester l’exception (2). L’expérience, d’accord avec la foi, nous montre que c’est en communiant que l’on apprend à bien communier et à bien profiter de ses communions. Certes, la communion ne *supplée* pas l’effort personnel. Mais elle est déjà, par elle-même, dans les conditions dites, un effort personnel ; elle est surtout l’un des meilleurs moyens d’obtenir cet effort. Elle ne nous donne pas la sainteté toute faite ; mais elle est la plus merveilleuse des avances divines pour nous aider à nous faire saints.

Il faut savoir gré au pape de nous avoir redit cela ; il faut entrer dans ses vues, qui sont celles de la foi et du progrès chrétien.

C’est pourquoi je propose à l’assemblée les vœux que voici.

1. Pour que le décret *Sacra Tridentina Synodus* soit connu, comme il convient, des fidèles et du clergé, on demande que chacun s’efforce, dans la mesure du possible, de le répandre et d’en parler.

2. Pour qu’il soit appliqué comme il convient, on demande que les prédicateurs, les catéchistes, les confesseurs l’étudient avec soin ; qu’ils l’expliquent à tous, et qu’ils en fassent, au confessionnal, la règle de leur direction. J.-V. BAINVEL.

(2) Même l’habitude de laisser une communion par semaine peut devenir, elle aussi, une routine. Dès lors, elle n’a plus raison d’être ; les autres raisons par lesquelles on essaye de la justifier ne valent rien, et ne répondent à rien de réel. Il faudrait qu’on communie mieux ensuite, et notablement mieux. C’est ce que l’on ne fait pas.

Les Retraites de 1ère Communion

Voici venir l'époque si laborieuse, mais si consolante, des Premières Communions.

A cette occasion, nous croyons intéresser nos confrères en leur mettant sous les yeux les remarques suggérées par l'un d'entre eux, prêtre vieilli dans le saint ministère.

A. *Prédication.*

Le meilleur moyen de préparer les enfants à une bonne première communion c'est de leur ménager l'avantage d'une sérieuse et intéressante retraite qui, pour beaucoup, sera la première de leur vie.

C'est aussi un puissant moyen d'agir sur les parents en même temps que sur leurs enfants — et par conséquent d'atteindre les enfants par leurs parents — que d'inviter *personnellement* ceux-ci à assister avec leurs enfants aux réunions de la retraite de première Communion.

Qui prêchera cette retraite?... Question délicate... souvent résolue cependant...

L'expérience ne permet guère de douter, en effet, que les enfants ne soient plus attentifs et les parents plus assidus aux exercices de la retraite, s'ils sont donnés par un prêtre étranger à la paroisse, par un confrère, par exemple, un curé voisin, un ami, etc.

Mais il est de toute convenance que dans la prédication de cette retraite la Ste Eucharistie tienne une part prépondérante. Il est une chose qui étonne grandement, quand on ouvre la plupart des sermonaires ou recueils d'instructions qui prétendent fournir des thèmes pour Retraites de première Communion : c'est que parmi les sujets traités, et qui embrassent les grandes vérités, à peine une instruction ou deux sont-elles consacrées à la Communion ; et encore, est-ce souvent développer avec force éloquence les malheurs de la Communion indigne ! Et l'on n'a pas autre chose à dire aux enfants sur l'Eucharistie ? vraiment, n'est-ce pas là une anomalie, une conséquence, une intelligence incomplète des vrais caractères que doit revêtir une retraite de première Communion qui est sensée être bien plutôt une préparation pieuse à ce grand Acte qu'une retraite de conversion.

Que l'on parle donc à ces enfants du péché, de ses châtiments, et de la confession, à la bonne heure ; il le faut. Mais qu'on leur parle surtout, de la grandeur, des effets de la Communion, des dispositions qu'elle demande ; qu'on leur parle surtout de la fréquente communion. Qu'on leur dise l'amour de Jésus en l'Eucharistie, qu'on leur fasse voir l'importance de le visiter souvent au tabernacle et qu'on les exhorte aussi à l'assistance à la Sainte Messe en faisant bien comprendre sa nature et ses fruits merveilleux — Voilà ce qui instruira ces enfants, parlera à leur cœur, touchera leur âme et leur donnera de solides principes pour toute leur vie, car il n'oublieront jamais complètement les leçons de leur première Communion.

En un mot, il faut faire en sorte que l'attention des enfants soit tout entière concentrée, durant cette retraite, vers la Ste Eucharistie. Est-ce trop de deux ou trois jours pour parler d'elle à ces âmes encore pures, aimantes et si bien disposées à entendre ces mystère d'amour ? Est-ce trop donner d'importance à ce grand Sacrement, appelé à être le centre de toute la vie chrétienne et le fondement de la persévérance, que de s'employer à faire aux enfants un contact sérieux avec lui, durant les jours qui précèdent leur première Communion ? — Nous ne le pensons pas.

Chaque première Communion devient ainsi l'occasion d'une petite mission par laquelle on atteint efficacement, sinon toutes, du moins un certain nombre de familles de la paroisse. Et puis, la présence d'un prêtre étranger une ou plusieurs fois par an (2), aplanit singulièrement pour tous, parents et enfants, les difficultés qui, pour beaucoup, sont un obstacle à une bonne confession.

B. *Confession.*

Toutes les personnes qui s'occupent sérieusement des enfants ont, ou deviné, ou reçu la confiance de leurs an-

(2) Un prêtre à qui nous manifestions notre étonnement de ce qu'il laissait venir une seconde fois dans l'année un prédicateur étranger, nous répon lit : " Et quoi donc ! Cela vous étonne ?... Je me croirais damné, moi, si je faisais autrement. Ou ma paroisse est mauvaise, ou elle est bonne. Si elle est mauvaise, je dois prendre tous les moyens possibles pour la relever ; si elle est bonne, je dois chaque année réclamer le secours d'un autre prêtre, pour faciliter et réparer les confessions."

goisses au sujet de la *nécessité* dans laquelle ils se trouvent de s'adresser *exclusivement*, pour la confession, au curé de leur paroisse (3).

Nous laissons la parole à un grand apôtre des campagnes, au R. P. Vandel :

“ La sincérité dans la confession suppose dans les enfants ou l'innocence qui ne craint pas d'avouer des fautes légères, ou la foi vive qui, par un sentiment de la crainte de Dieu, ne veut pas affronter un sacrilège, en cachant une faute grave. Or, en bien des paroisses, il y a peu d'innocence après dix ou onze ans, et il y a peu de foi, peu de crainte du péché et des jugements de Dieu : donc le sacrilège par défaut de sincérité devient facile. S'il a entendu des propres calomnieux contre son curé (4), quel que soit le mérite de celui-ci, l'enfant prévenu n'a pas assez de confiance pour lui ouvrir son cœur.

“ Le dernier jour d'une retraite de première Communion, et quelques moments avant la confession où ces enfants devaient recevoir l'absolution, il nous vint à la pensée de donner cet avis : “ Mes enfants, s'il y en avait “ parmi vous qui eussent le désir de me dire quelque “ chose en particulier, ils n'ont qu'à rester dans l'église “ lorsque les autres sortiront.”

“ A ces paroles, une impression toute particulière se produisit sur quelques figures. Quatre enfants attendirent. C'était pour une bonne raison : ces enfants *n'avaient pas osé* contenter leur conscience, et, malgré toutes les instructions de la retraite, il y aurait eu malheur et désolation dans leurs âmes, sans la facilité qui leur fut offert de s'adresser à un autre qu'à leur confesseur ordinaire.”

On ne saurait trop supplier Messieurs les Curés des campagnes de prendre cette question à cœur et de prier un de leur confrères de venir entendre les confessions des enfants de la première Communion qui le désireraient.

(3) Ceci ne s'applique qu'aux paroisses où il n'y a qu'un seul prêtre.

(4) Ajoutons : s'il en a tenu lui-même ou s'il croit avoir eu des torts envers lui.

L'Action de grâces après la Communion ⁽¹⁾

Nous voyons avec joie, d'une part, beaucoup de personnes communier, les unes souvent, quelques autres tous les jours et nous sommes obligés, d'autre part, de constater avec douleur qu'un certain nombre de ces personnes n'avancent pas dans la voie de la perfection, que certaines mêmes reculent, après de nombreuses communions. Quelle est la cause de ce triste *statu quo* ou de ce recul regrettable ? Serait-ce, dans la plupart de ces personnes, le manque des dispositions requises pour communier dignement ? Pour certaines, cela peut être ; mais alors, pour elles, ce n'est plus un simple recul, ou le *statu quo*, mais le *mors est malis*. J'admets que le plus grand nombre a les dispositions requises, c'est-à-dire l'état de grâce ; pour elles la communion est le *vita bonis*. Cela étant, ces personnes non seulement ne devraient pas reculer ou simplement rester stationnaires, mais avancer.

De l'avis de tous les maîtres de la vie spirituelle, les effets de la sainte communion dépendent en grande partie de l'action de grâces. Sainte Thérèse dit que " la plupart des personnes retirent peu de fruit de leurs communions fréquentes, parce qu'elles négligent de s'entretenir avec l'hôte magnifique et auguste, après l'avoir accueilli dans leur sein." C'est-à-dire parce qu'elles ne font pas d'action de grâces.

Sur dix lépreux guéris par Notre-Seigneur, un seul revient l'en remercier. Parmi ceux qui communient, rares sont ceux qui remercient, comme il le faut, Jésus-Christ, pour le don ineffable qu'il leur a fait. Un bon nombre de communians se contente de lire dans un livre de piété un formulaire d'action de grâces, auquel il ne comprend pas grand'chose, et qu'il ne sait presque jamais s'approprier, et un plus grand nombre encore, dès que le prêtre a dit *Ite missa est*, quitte l'église et s'en va à ses tracas, à ses affaires, à sa dissipation...

Or de là que s'ensuit-il ? je me sers d'une comparaison familière. Que quelqu'un prenne les aliments les meilleurs de leur nature, si la digestion n'en est pas faite ou faite que difficilement,

(1) Note envoyée par un Associé.

ils ne lui profitent guère ou lui deviennent nuisibles. L'Eucharistie est la nourriture divine de nos âmes : quand la digestion n'en est pas faite, c'est-à-dire quand il n'y a pas d'action de grâces, bien loin de profiter à celui qui l'a reçue, elle lui devient nuisible ou du moins ne lui profite guère non plus.

Obtenir de bonnes actions de grâces après la communion, c'est obtenir des communions fructueuses. Quels moyens prendre pour cela ? Saint Paul disait à son cher Timothée : *Insta opportune, importune ; argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina*. Donc le prêtre, qui veut amener les fidèles à la pratique de l'action de grâces, doit prendre pour règle les paroles de l'Apôtre. Pour cela il doit :

1. Rappeler souvent, soit dans les catéchismes, soit dans les instructions, la nécessité et les avantages précieux de l'action de grâces après la communion.

2. Quand il s'aperçoit que, malgré les avis publics, certains de ses pénitents ou pénitentes ne font pas d'action de grâces, le leur rappeler en particulier, par exemple au confessionnal.

3. Là où la communion mensuelle des enfants est établie, le prêtre, pendant un petit quart d'heure, immédiatement après la messe, ne pourrait-il pas faire l'action de grâces parlée, appliquant comme méthode les quatre fins du sacrifice ?

Je vois dans l'action de grâces ainsi faite trois avantages.

1. L'attention de l'enfant si léger, si distrait, serait fixée.
2. Beaucoup de grandes personnes ainsi intéressées attendraient et feraient leur action de grâces, qu'elles n'eussent pas faite sans cela.
3. On ferait prendre à la fin, aux enfants, une résolution pratique pour le mois tout entier, par exemple : ne jamais manquer sa prière pendant le mois, ou bien ne jamais désobéir, etc., etc.

Le souvenir de la résolution prise, qu'on engagerait l'enfant à se rappeler matin et soir, lui rappellerait le souvenir de la communion, et par sa pratique l'action de grâces serait continuée pendant tout le mois. *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus*.

Obtenons de bonnes et ferventes actions de grâces et nous aurons des communions fructueuses.

X.....

SUJET D'ADORATION

IV. SERIE — No 12.

Les Dispositions à la Communion :

6. — L'Action de grâces

“ *Cum andum est ut ad sacram
Communionem congrua gratia-
rum actio sequatur.*”
(Decr. 15 déc. 1905.)

I. — Le devoir de l'Honneur.

Si le fruit de la S. Communion dépend en grande partie de la Préparation qu'on y apporte, ainsi que nous l'avons vu, il dépend plus encore d'une Action de grâces convenable. Le démon qui en sait le prix s'efforce, de mille façons, de nous la faire négliger, abréger, ou omettre — Il ne sera donc pas inutile de nous arrêter un instant sur cette importante pratique, la dernière qui ait trait aux dispositions que nous devons apporter à la sainte Communion.

L'Action de grâces est, avant tout, un *devoir de haute convenance*, de civilité, de digne hospitalité, à l'égard du Dieu reçu.

En entrant dans notre âme par la Communion, Jésus-Christ s'en fait l'Hôte auguste et bienfaisant ; il la comble d'honneur ; il y répand la joie et il y veut demeurer pour lui assurer toutes les bénédictions par sa présence. Comme il disait à Zachée : “ *Je veux demeurer dans ta maison,*” il nous dit ex-

pressément : “ *Restez en moi, demeurez dans mon amour.* ” — Nous avons donc à remplir envers lui tous les devoirs de l'hospitalité : à lui tenir compagnie, surtout, et à le bien traiter. Ainsi faisait la famille de Béthanie au sein de laquelle il allait souvent chercher un abri contre ses ennemis, du repos après ses courses apostoliques, et un peu de consolation pour son Cœur accablé par la résistance et l'ingratitude du peuple. Et Marthe s'empressait à le servir ; et Madeleine se tenait à ses pieds sans se lasser de lui offrir silencieusement sa reconnaissance et son adoration, son amour et sa compassion pour les méconnaissances dont il était l'objet ; de lui promettre sa fidélité pour les cruels combats des mauvais jours qui allaient bientôt venir. — Nous serons donc noblement et affectueusement hospitaliers et nous ne commettrons pas envers cet Hôte, que seul amène chez nous le dessein de nous témoigner son amitié, l'injure de ne nous point occuper de lui, et, après l'avoir salué à son entrée d'une manière plus ou moins distraite, de l'abandonner pour vaquer à nos occupations ou à nos distractions. Serait-ce trop, pour accomplir nos devoirs d'hospitalité, que de consacrer un bon moment à le bénir, à l'entretenir ? Du reste, Jésus lui-même nous a donné l'exemple de ce devoir de l'action de grâces après la communion.

L'Évangile dit qu'après la Cène, où, selon l'enseignement de plusieurs Pères et de saint Thomas, Jésus se communia lui-même avant de communier ses Apôtres, “ il récita un hymne ” d'action de grâces : *Et hymno dicto, exierunt in montem Olivarum.* Plusieurs interprètes pensent que ce cantique d'Action de grâces fut celui que les Rituels juifs ordonnaient de chanter après la Cène de l'Agneau pascal, et qui se composait des sept psaumes dits d'Alleluia, allant du cent douzième au cent dix-huitième. — Le divin Maître continua son Action de grâces par le long discours, d'ardeur et de flamme, rapporté par saint Jean aux chapitres XIII, XIV, XV, XVI et XVII, et qu'il tint dans le Cénacle même, au moins pour la plus grande partie, l'achevant en se rendant avec les siens au jardin des Oliviers. Ce discours est l'exposé des effets merveilleux de la Communion, et il était bien de nature à faire comprendre aux Apôtres la valeur du Don qu'ils avaient reçu et à les attacher invinciblement en retour au Sauveur très bon qui s'était si amoureusement livré à eux.

Si Jésus a cru devoir rendre grâces du sacrifice que son Père lui avait permis d'offrir et des joies spirituelles dont il l'avait enivré dans la réception de son propre Corps, pour le préparer aux terribles souffrances de sa Passion, quel com-

muniant, justement conscient de son indignité, ne voudra s'efforcer d'en combler, au moins en partie, l'abîme effrayant, en unissant les faibles hommages de sa reconnaissance aux très parfaites Actions de grâces de son adorable Modèle.

II. — Le devoir de la Reconnaissance.

La reconnaissance est le sentiment qui doit dominer dans l'Action de grâces, comme le nom l'indique. Comment remercier assez, en effet, pour l'ineffable et immense faveur que vous venez de recevoir ?

Si le plus petit bienfait veut être reconnu et par un sentiment de gratitude intérieure et par un témoignage extérieur, parole ou geste, quels remerciements, partis du fond de l'âme et longuement exprimés, ne devront point être rendus à notre infatigable Bienfaiteur pour le "Don ineffable" qu'il daigne nous faire chaque jour de lui-même : *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus !* — Grâces au Père qui nous aime tant que de nous donner son propre Fils pour nous faire vivre de sa vie divine ! Grâces à Jésus qui se donne lui-même avec tous ses pardons, avec tous ses mérites, avec toutes ses vertus et toutes ses forces pour le bien ; qui se donne aujourd'hui comme il s'est donné hier, et, depuis si longtemps, tous les jours ; qui se donne avec la ferveur et l'élan du même généreux amour, malgré nos froideurs et nos rebuts ; avec le même désir de nous faire du bien, de nous sanctifier, d'opérer en nous la Rédemption et de nous faire avancer d'un grand pas vers notre salut éternel. — Ah ! ce bienfait qui nous met en possession du bien infini, ce bienfait toujours gratuit, toujours répété, ne fera-t-il pas jaillir de nos cœurs les flammes de la reconnaissance et ne créera-t-il pas en nous le besoin de la dire et de la redire encore : *Benedic anima mea Domino ; et noli oblivisci omnes retributiones ejus !*

Laissez votre âme se dilater dans la joie, l'amour, l'expansion en son bienfaiteur. Pensez à la grandeur du don, à sa gratuité. Récitez le *Magnificat* avec Marie, car vous recevez le même Jésus qu'elle. Invitez toutes les créatures à bénir le Seigneur, leur disant : "Œuvres de Dieu et toutes les créatures, bénissez le Seigneur : *Benedicite opera Domini Domino !*" Les trois jeunes Hébreux le chantaient avec allégresse en se voyant préservés des flammes. Vous aussi dites à Jésus, maintenant qu'il est en vous, votre reconnais-

sance, de tout ce qu'il a fait pour votre bonheur, surtout de l'Incarnation, de la Passion, de l'Eucharistie.

Mais, d'où vous vient ce bonheur? *Unde hoc mihi?* Ah! n'en doutez pas : cela vient du Cœur de Jésus. Son amour tout seul a pu l'inventer. Remercier donc le Sacré-Cœur, allez plus haut que le don, allez jusqu'à sa source. Saint Jean à la Cène, quand il reçut l'Eucharistie, sentit le besoin d'atteindre le Cœur de Jésus, et il se coucha sur son sein, il appuya sa tête sur sa poitrine pour lui dire qu'il avait compris son amour. Il disait merci au Sacré-Cœur. Faites ainsi dans toutes vos actions de grâces. Bien plus : entrez même dans ce Cœur, car maintenant il est ouvert. Cachez-vous-y comme la colombe dans le trou de la pierre ou la caverne du rocher. N'en sortez jamais. Dites : J'ai trouvé celui que mon cœur aime, je le possède, je ne le quitterai pas... je me suis reposé à l'ombre de celui que j'avais désiré, et son fruit me procure de célestes délices.

Mais que lui rendrez-vous pour un si grand bienfait? *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* — Jésus vous répond : *Probe, fili mi, cor tuum mihi.* Pour toute récompense de son amour, il ne désire que le vôtre. Aimez-le donc : multipliez les actes d'amour.

III. — Le devoir de l'Union, le Don, l'Offrande.

Si l'Action de grâces doit renfermer l'adoration, la louange, la reconnaissance, l'amour, comme autant d'éléments dont elle se compose, il faut aussi qu'elle aboutisse, en définitive, à l'offrande, au don effectif de nous-mêmes à Celui qui, le premier, s'est donné lui-même à nous. C'est par là, que l'Action de grâces deviendra pratique et assurera les fruits de la Communion dans notre vie.

Quand Jésus rentre dans une âme par la communion, il la vient nourrir de sa vie et rendre active de sa divine activité, qui est la puissance d'accomplir toutes les œuvres de la vie surnaturelle. Or, si sa vertu agissante se dispose à nous diriger et aider dans tous les devoirs qui rempliront nos journées, c'est dans le moment même de la communion, qu'elle appelle le concours et la coopération de notre âme à recevoir ses effets, à subir ses mouvements, à se résoudre et à commencer d'agir, au moins par la production des actes intérieurs de toutes les vertus.

Sans Action de grâces, c'est-à-dire sans une attention concentrée sur la présence du Christ en nous, sans une application énergique de notre volonté à son action, il y a bien peu de chances que nous en ressentions les vivifiants effets. Aussi le Sauveur disait-il : “ Demeurez en moi, soyez-moi très unis, car sans moi vous ne pouvez rien faire : *Quia sine me nihil potestis facere* ; tandis que celui-là qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit : *Qui manet in me, hic fert fructum multum.*” Mais, ne pas coopérer à l'action de la Communion, c'est rendre en partie stérile le Sacrement de vie, c'est, dans une mesure, rendre le Christ impuissant à nous faire vivre de sa vie active ; c'est lui faire injure autant que nous faire tort à nous-mêmes. Soyons donc très assidus à l'Action de grâces, car nos avantages à procurer la réclament autant que l'honneur dû au Christ présent en nous.

En effet, l'Action de grâces, en mettant le communiant en état de se recueillir pour se placer davantage sous l'influence du Pain vivant ; de prier pour obtenir une plus ample donation de grâces ; de s'embraser d'amour au contact plus étroit avec l'amour du Christ venu en lui ; de réfléchir aux moyens d'être fidèle à l'impulsion sanctifiante du Christ qui veut conduire sa vie ; de se résoudre énergiquement à la pratique de ses devoirs, des vertus de son état et des sacrifices qu'ils comportent, — l'Action de grâces favorise singulièrement l'éclosion des fruits ou des effets actuels de la communion. Aussi, le Décret sur la Communion quotidienne, où le Souverain Pontife a surtout pour but de mettre en lumière la nature et la mesure des dispositions nécessaires pour la communion, c'est-à-dire l'état de grâces et une intention droite, conseille-t-il vivement, pour obtenir une “ production plus abondante des effets de la communion, une préparation soigneuse et une Action de grâces convenable à la réception du divin Sacrement.”

Et, certes, les fruits actuels du véritable Arbre de vie sont assez beaux et assez précieux pour qu'on les cultive avec beaucoup de soin par l'Action de grâces.

C'est donc favoriser cette influence de la communion que de s'appliquer pendant l'Action de grâces aux œuvres de sanctification personnelle, comme la méditation, dont on peut très utilement reprendre les points, comme les examens, comme les résolutions précises et pratiques. C'est le moment de collaborer avec le divin Maître, de se mettre dans sa volonté actuelle, de se déterminer à accomplir avec lui et pour son amour tous

les devoirs de la journée, d'en accepter formellement les peines prévues et de s'abandonner sans réserve aux autres. Il n'y aurait pas de communion effective si nous n'arrivions pas à rendre notre volonté en tout point soumise et conforme à la sienne : car c'est par le lien de nos volontés à la sienne que nous lui sommes effectivement semblables.

Examinez donc et voyez ce que Jésus vous reproche : jetez un coup d'œil sur vos infidélités habituelles, et gémissiez-en aux pieds du divin Maître, comme Madeleine.

Présentez au céleste Médecin chacune de vos facultés, chacun de vos sens. Montrez-lui toutes leurs infirmités, à lui qui peut les guérir. Dites-lui : Seigneur, venez et voyez ! Cet esprit si inconstant, si obscurci par l'illusion et l'ignorance ; cette imagination si troublée, cette mémoire si remplie de souvenirs coupables ; ce cœur séduit par mille bagatelles ou même par des idoles honteuses ; cette volonté si lâche, si incapable d'effort, si affaiblie par le péché ; ce corps lui-même, dont la corruption est un fardeau pour l'âme : ce corps si ennemi de la gêne, de la modestie, de la sobriété. Et ces sens qui ont tant péché ! Ah ! guérissez-les !

Cherchez aussi l'*offrande* la plus capable de plaire à votre divin Bienfaiteur. Il n'y en a qu'une, vous le savez, c'est l'*offrande* de vous-mêmes ; lui-même l'attend et la sollicite : "*Mon fils, donne-moi ton cœur ; — Præbe, fili, cor tuum mihi.*" Le lui refuserons-nous, ce cœur, à ce moment béni de l'action de grâces où il a tant de titres à l'exiger ? — O mon Dieu, qu'est-ce donc que ce pauvre cœur de l'homme, si étroit, si faible et si méchant pour payer le don que vous nous faites de Vous-même si souvent ?

Demandez à Jésus de vous faire *connaître sa volonté* pour l'accomplir généreusement. Dites-lui avec Samuel ; " Parlez, Seigneur ; votre serviteur vous écoute," et ajoutez avec le psalmiste : " Mon cœur est prêt, oui, il est prêt, mon Dieu, à faire votre bon plaisir : — *Paratum cor meum, Deus, paratum !*"

Enfin, prenez de bonnes résolutions pour la conduite de votre vie ; choisissez un défaut, celui qui déplaît davantage à Jésus, dans votre vie, et immolez-le lui : votre orgueil, par exemple ; votre susceptibilité, votre impatience, votre paresse, votre sensualité, et formez une résolution sincère d'en éviter aujourd'hui quelque écart et de pratiquer quelque acte de la vertu contraire.

Est-ce ainsi que nous nous comportons envers le devoir de l'Action de grâces après nos Communions ?

Examinons-nous sur ce point important, demandons pardon à Jésus pour nos négligences passées et prenons de bonnes résolutions pour l'avenir.

IV. — Le devoir de la prière

Dès que Jésus n'a plus rien à désirer en nous ni de nous, parce que nous avons fait le don complet de tout nous-mêmes, il est dans notre âme, dit sainte Thérèse, comme sur un trône de grâces et il nous dit : *Quid tibi vis faciam ?* C'est le moment de nous abandonner à l'esprit de prière et de suivre ses inspirations. Quel moment plus favorable pour obtenir les grâces du Ciel, que celui où nous sommes si étroitement unis au Fils de Dieu, où Il est encore présent en notre cœur sous les espèces sacrées, où, vivant et agissant en nous d'une manière presque sensible, il semble exprimer lui-même ses désirs par nos lèvres ? aussi, demandons avec la plus entière confiance ; en ce moment des noces mystiques de notre âme avec Dieu, rien ne peut nous être refusé. Prions pour nous : demandons toutes les lumières dont a besoin notre esprit, toute la force nécessaire à notre volonté, tout l'amour vers lequel notre cœur aspire. Demandons d'être plus profondément pénétrés par le sentiment du devoir, plus énergiques à résister aux assauts de l'ennemi et aux emportements de nos passions. Prions pour les âmes dont nous avons la charge ; prions pour notre pays et pour l'Eglise. Ne craignons pas de demander. Le Cœur de Jésus est en nous pour nous exaucer, Lui le dispensateur suprême de tous les biens de Dieu, et Il nous dit au plus intime de l'âme ce qu'il disait à la bienheureuse Marguerite-Marie : " Demande, demande sans crainte ; tu ne manqueras de secours que quand Je manquerai de puissance."

Esther attendit l'heure du festin pour tout obtenir d'Assuérus, Faites comme elle. Dites à Jésus : " Je ne vous laisserai pas aller que vous ne m'ayez comblé de vos bénédictions. Dites à mon âme : Je suis ton salut." Quel moment, en effet, plus propice pour traiter de votre salut que quand vous possédez le Sauveur ?

Pratique. — Etre toujours très fidèle à bien faire notre Action de grâces après la communion, en y consacrant en moyenne un quart d'heure.

Dans le cas où nous serions obligés quelquefois de l'abrégé, imitons St François de Sales qui semblait alors, par un fervent désir, décupler les instants dont il disposait.

Penser souvent dans la journée à la communion qu'on a eu le bonheur de faire le matin et, dès le soir à celle qu'on fera le lendemain. Vivre ainsi toujours par la pensée entre deux communions ; Faisons de cet acte capital de la piété le pivot, le centre de notre vie chrétienne ; — faisons tendre vers elle nos pensées, nos affections, nos joies, nos peines et nos combats — C'est le moyen de faire de toute notre vie une préparation et une action de grâces continuelles à la Communion.

PRIÈRE POUR OBTENIR LA DIFFUSION DE LA COMMUNION QUOTIDIENNE.

La prière qui suit a été publiée à Rome, par les soins de Pie X, et indulgenciée par rescrit du 30 décembre 1905.

“ O très doux Jésus, qui êtes venu dans le monde pour donner à toutes les âmes la vie de votre grâce, et qui, pour la conserver et la nourrir en elles, avez voulu être le remède quotidien de leur quotidienneté faiblesse, nous vous supplions humblement, par votre Cœur embrasé d'amour pour nous, de répandre sur toutes les âmes votre divin esprit, afin que celles qui malheureusement sont en péché mortel se convertissent à vous et recouvrent la vie de la grâce qu'elles ont perdue, et que celles qui, par votre secours, vivent déjà de cette vie divine, s'approchent dévotement, chaque jour quand elles le peuvent, de votre Table Sainte: en sorte que, par le moyen de la Communion quotidienne, recevant tous les jours le contre-poison de leurs péchés véniels quotidiens, et alimentant tous les jours en elles la vie de la grâce, et ainsi se purifiant toujours davantage, elles parviennent enfin à la possession de la vie bienheureuse avec vous. Ainsi soit-il.”

“ O Vierge Marie, Notre-Dame du Très Saint Sacrement, qui êtes la gloire du peuple chrétien, la joie de l'Eglise universelle et le salut du monde, priez pour nous, et réveillez dans tous les fidèles la dévotion envers la très sainte Eucharistie, afin qu'ils se rendent dignes de communier tous les jours.”

(300 jours d'indulgence par rescrit du 9 décembre 1906.)



La Communion Fréquente Pour les Hommes

Nous mettons ici sous les yeux de nos confrères une *allocution* prononcée à un Congrès eucharistique, il y a quelques années, par un curé de Paris universellement connu et estimé.

Nos lecteurs y trouveront certainement quelque profit à en tirer pour leur ministère auprès des hommes et pour assurer dans ces âmes les fruits de la communion pascale.

C'est avec timidité que je prends la parole au milieu de vous, car j'aurais infiniment à apprendre de tous ceux qui veulent bien m'écouter en ce moment ; mais je me suis trouvé comme intérieurement pressé de vous faire cette communication.

Au commencement de mon ministère en cette paroisse, Messieurs, je fus frappé de l'infériorité des hommes, vis-à-vis des femmes, en ce qui concerne l'usage fréquent de la sainte communion. J'étais alors curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et nous avions l'usage d'une communion générale, au chœur, le premier dimanche de chaque mois. Je voyais, après la première communion, presque toutes les petites filles prendre part à ces communions ; les petits garçons étaient bien moins nombreux. Plus tard, cette infériorité s'accroissait davantage encore, lorsqu'il s'agissait des jeunes gens et des jeunes personnes. Quant aux hommes faits, j'en avais un assez grand nombre qui faisaient leurs Pâques ; d'autres, moins nombreux, qui communiaient quatre ou cinq fois par an ; quelques-uns, enfin, chrétiens exemplaires, qui, chaque mois, se mettaient à la tête de nos jeunes garçons et communiaient avec eux. Mais de ces chrétiens si fermes, si édifiants, qui communiaient une fois par mois, les femmes communiaient trois ou quatre fois par semaines ; et j'en étais venu à me demander : Est-ce qu'il entre dans les desseins de Dieu que les hommes communient moins que les femmes ? Je n'ai jamais pu me le persuader, car, enfin, est-ce que ce n'est pas Adam qui a été créé le premier ? et quand le Verbe divin s'est uni à la nature humaine, est-ce que ce n'est pas homme qu'il s'est fait ? Comment donc admettre qu'il condamne la noble partie du genre humain à cette

infériorité ? et si Dieu ne veut pas cette infériorité, ne faut-il pas faire des efforts suprêmes pour qu'elles disparaisse ?

En y réfléchissant, je trouvais trois causes qui me l'expliquaient, au moins quant au fait : le défaut de chasteté, le défaut d'instruction et de piété et, enfin, le préjugé répandu dans tous les esprits, et même parmi les prêtres, que les hommes ne sont pas appelés à communier aussi souvent que les femmes ; et je résolus de faire tout ce que je pourrais pour combattre ces trois causes.

Quant à la première, le défaut de chasteté, je pris la résolution de faire disparaître ce défaut par la communion elle-même. Je me trouvais en face d'un cercle vicieux. On ne fait pas communier les jeunes garçons, me disais je, parce qu'ils ne sont pas chastes, et ils ne sont pas chastes, précisément parce qu'on ne les fait pas communier. Je fis donc confesser très souvent ma petite famille de jeunes garçons, et pourvu qu'ils fussent bien contrits — tout était là pour moi — je leur donnais toujours l'absolution. J'en amenai ainsi un assez grand nombre à communier tous les jours et ils furent sauvés. Quelquefois, cependant j'imposais, un petit délai : “ Voyez, mon pauvre enfant, je ne puis pas, par respect pour Notre-Seigneur, vous faire communier tout de suite : vos fautes sont trop fréquentes, et surtout trop récentes : (1) mais soyez sage et pur seulement pendant quatre jours, et je vous donnerai l'absolution, je vous le promets.” Et l'enfant revenait au bout de quatre ou cinq jours, tout radieux : “ Mon Père, j'ai été sage, donnez-moi l'absolution ! ” Et je la lui donnais. J'usais de la même méthode vis-à-vis des jeunes gens, et peut-être avec plus de miséricorde encore.

Même pour les hommes faits, lorsqu'ils ont beaucoup à combattre, je crois qu'il n'y a pas d'autre moyen de les guérir que la communion de tous les huit jours, et même plus fréquente, si cela était possible.

Voici ce qui m'est arrivé : Je confessais un monsieur veuf, très tourmenté. Il venait à toutes les fêtes, plein de foi ; je l'exhortais, je le reprenais, je l'encourageais, je lui donnais l'absolution, il communiait le lendemain ; puis retombait, je

(1) Nous faisons remarquer ici que cette méthode de différer l'absolution à des âmes qui en ont tant besoin, ainsi que de la communion, et qui, d'ailleurs, veulent se corriger, ne saurait être recommandée en général.

ne le guérissais pas. Un jour, par bonheur, quand il vint, j'étais absent. Il alla trouver un autre prêtre qui lui dit : " Monsieur, vous ne pouvez guérir qu'en communiant tous les huit jours, et même, s'il le faut, plusieurs fois par semaine. S'il vous arrive un malheur, venez me trouver de suite, et je vous ferai communier le lendemain."

Il fut docile, fit ce qu'on lui disait et fut guéri. Et, plus tard, m'étant venu trouver, en passant, à mon confessionnal, il me le dit, et nous bénîmes Dieu ensemble.

Ainsi, pour combattre cette première cause de l'infériorité des hommes par rapport à la sainte communion, je ne vois qu'un remède, la communion elle-même, la fréquente communion.

En second lieu, le défaut d'instruction et de piété. J'avoue que Dieu, voyant les pauvres femmes si malheureuses, ayant tant à souffrir du dur joug de l'homme, enfantant tous les jours le genre humain avec tant de douleur, l'élevant avec tant de soins et de larmes, Dieu, dis-je, afin de les dédommager, de les encourager, de les consoler, leur a donné un sentiment plus facile et plus profond des choses du ciel ; j'avoue que les hommes sont naturellement moins portés à la piété que les femmes ; mais ne pourrait-on pas créer dans l'âme des jeunes garçons, et par conséquent, plus tard, dans l'âme des hommes, cette vie spirituelle, ces heureuses tendances ?

D'abord, bien instruire les enfants, les conserver le plus longtemps possible au catéchisme ; multiplier les séances, les sources d'instruction, puis cultiver ces jeunes âmes au confessionnal.

Si l'on veut former des chrétiens, il faut confesser les jeunes garçons avec un soin extrême et leur donner le temps nécessaire. Combien de fois ne m'est il pas arrivé d'avoir vingt-cinq, trente enfants à confesser ! Je les écoutais, je leur donnais quelques bonnes paroles, je les absolvais ; j'avais fait une bonne œuvre, mais je n'avais pas cultivé leurs âmes. Il faut pour cela plus de temps. Ce qui se fait, pour ainsi dire, en un tour de main, ne frappe pas l'enfant, ne l'initie pas à la vie spirituelle. Ah ! même les hommes, si on pouvait les amener à faire quelques minutes de méditation sérieuse à l'occasion de leurs confessions !

Je le sais, à ce que je propose, il y a deux objections, quel quefois invincibles : le manque de temps, et l'excès de la fatigue, car, avec les enfants, il faut tout faire.

Mais au lieu de prendre trente enfants à la fois, ne pourrait-on pas les prendre dix par dix, à divers moments de la journée, donner ainsi plus de temps à chacun, et diminuer la fatigue en la partageant ? Je sais, hélas ! ce qui peut être répondu, et je me contente d'indiquer ici ce que je crois indispensable pour combattre cette seconde cause de la rareté de la communion parmi les hommes, le défaut d'instruction et de piété.

J'en viens à la troisième cause, le préjugé généralement répandu, qui fait penser que les hommes ne sont pas tenus à communier autant que les femmes.

Pour combattre ce préjugé funeste, je crois que la première chose à faire est de ne pas le partager soi-même, et de se dire que, toutes les fois que cela sera possible, on traitera les hommes comme les femmes, en ce qui concerne la sainte communion. Il faut, en second lieu, s'armer de courage et de hardiesse. En général, on ne demande pas assez aux âmes, elles donnent ce qu'on leur demande.

Demandez peu, vous aurez peu ; demandez beaucoup, vous aurez beaucoup. Armons-nous donc d'une sainte audace, ne craignons pas de parler aux hommes bien disposés le langage de la piété la plus fervente. J'ai dans ma paroisse beaucoup d'hommes d'affaires, beaucoup d'hommes de loi, des agents de change, des notaires, des avoués, des huissiers innombrables, souvent ce qu'il y a, en soi, de moins mystique au monde. Que de fois j'ai été surpris et ému de tout ce que j'ai trouvé, dans ces âmes baptisées, de correspondance au langage, non seulement de la foi, mais encore de la plus tendre piété !

Hélas ! hélas ! je dis tout cela, et cependant, dans deux jours je vais retourner à mon confessionnal, et je vais faiblir, je vais encore être lâche et timide. Il y a, je le sais, des règles de prudence que Dieu approuve ; mais, sans les négliger, je prends la résolution d'être plus hardi et plus brave, en ce qui concerne la communion des hommes.

(*Abbé Milhault.*)

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 900 à 1200, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905.)

CONSEILS AUX CATECHISTES

Avant que de faire réciter le catéchisme aux enfants, faites-le toujours précéder d'un petit discours plein de piété et d'onction qui leur donne l'idée des vérités dont vous leur demanderez compte.

Que ce discours soit familier et court autant qu'affectueux et insinuant. Finissez par quelque chose de touchant et résumez en peu de paroles ce qui aura été dit.

Répandez à propos dans tout le catéchisme des traits vifs et perçants, pour inspirer aux enfants l'amour de la vertu et l'horreur du vice.

Mettez-leur souvent devant les yeux les peines de la vie future et les suites affreuses du péché. Consolez ces âmes tendres par la vue des récompenses éternelles. Tâchez de les attendrir en ne cessant de leur inspirer l'amour de Dieu et de Jésus-Christ.

Mêlez aux instructions quelques histoires tirées de l'Écriture ou des auteurs approuvés, l'expérience faisant voir qu'il y a un charme secret dans de tels récits qui réveillent l'attention et vous donneront le moyen d'insinuer agréablement la sainte doctrine dans les cœurs.

Et pour vous faciliter ces récits, M. Fleury, prêtre du diocèse de Paris, vous a donné dans son *Catéchisme historique* ces modèles approuvés de nous.

Nous-même nous vous avons indiqué ici quelques récits que vous pourrez faire, non pas pour vous y astreindre, ni pour dire tout, mais pour exciter votre vigilance à en chercher de semblables dans les cas pareils.

Le tout est de savoir rendre sensibles les choses que vous aurez à raconter.

Étudiez-vous à prendre les sens, afin que par les sens vous vous saisissiez de l'esprit et du cœur.

Inculquez et répétez souvent avec force les choses plus difficiles et plus importantes ; et surtout ne vous lassez pas dans un ouvrage pénible autant que nécessaire, puisque la couronne de gloire vous est réservée pour un aussi utile travail et que vous n'avez que ce moyen de rendre un bon compte à Dieu des âmes qu'il vous a confiées.

BOSSUET.

LES MODELES DU PRETRE

LE R. P. PAUL GINHAC S.-J. (1)

(1824-1895)

“ Oui, je puis le dire, j'ai rencontré un saint dans ma vie : un saint vivant auprès duquel toutes les saintetés que j'avais vues jusqu'ici pâlisent ; un homme qui n'a de l'humanité que les apparences et qui réalise en lui, sous tous les rapports, tout ce que j'avais lu des plus grands saints que l'Eglise a placés sur les autels.”

Tel est le jugement que portait du Père Gin hac un de ceux qui l'ont mieux connu. Un autre s'exprime ainsi : “ Après avoir longtemps vécu dans la Compagnie de Jésus, et avoir eu l'occasion d'y fréquenter un grand nombre de religieux remarquables par leurs vertus, je déclare n'en avoir pas rencontré qui m'ait laissé au même degré l'impression d'un homme complètement mort à lui-même, supérieur à toutes les faiblesses de l'humanité, ayant pleinement assujéti la chair à l'esprit, substitué le surnaturel à la nature. Aussi l'ai-je toujours regardé comme un véritable saint.”

Nous choisissons ces témoignages entre bien d'autres, qui se résument tous en ces termes : “ Si un Jésuite du XIX^{ème} siècle est canonisé, ce sera le Père Gin hac.”

Cette impression n'était pas éprouvée seulement par ceux qui connurent le Père Gin hac dans l'intimité. Il suffisait de le voir pour en être frappé. Dans les églises, dans les rues, dans les voitures publiques, sa présence produisait un sentiment de respect. On se disait : Voilà un saint. L'Eglise ratifiera un jour, nous l'espérons, ce nom donné par la voix populaire. Déjà les nombreuses grâces obtenues par son intercession semblent prouver qu'elle est bien, encore une fois, l'écho de la voix de Dieu.

Paul Gin hac naquit le 31 mai 1824 à Serverette, paroisse du diocèse de Mende, d'une sainte et respectable famille qui a donné à l'Eglise de nombreux prêtres et religieuses. Pendant les jours de la Révolution, la demeure des Gin hac était un refuge pour les prêtres pros crits et le lieu où les fidèles venaient en cachette recourir à leur ministère. Les récits de ces temps héroïques bercèrent l'enfance de Paul. Sa respectable aïeule disait à ses petits-fils : “ Mes enfants, vous pourriez vous prosterner dans tous les coins de cette maison, car il n'en est pas un seul où les Sacrements n'aient été administrés.”

(1) *Le Père Paul Gin hac*, par le P. A. Calvet, S. J. — Toulouse, chez M. Joseph Sanchez, rue de la Dalbade, 6. —

A l'âge de neuf ans, Paul fut jugé assez instruit et assez pieux pour être admis à faire sa première communion. Il fut placé ensuite chez un de ses oncles, prêtre, dont il reçut les premières leçons de latin, puis au collège de Mende. Toutefois, aux années de son adolescence, Paul Gin hac fut loin d'annoncer ce qu'il devait donner un jour. S'il révélait déjà de belles facultés et un caractère énergique, il se faisait encore plus remarquer par son espièglerie et son amour de l'indépendance. Il n'aspirait qu'à quitter le collège et son pays pour aller à Paris jouir de la vie. Il en vint à ne plus vouloir entendre parler de religion. Une de ses sœurs lui ayant donné un scapulaire, il le jeta en refusant de le porter. Ses études terminées, il ne pensa plus qu'à s'éloigner de ses parents pour être plus libre de suivre ses goûts mondains.

Mais, les prières de sa pieuse mère et la grâce de Dieu devaient transformer en un moment cette âme altière comme celle de saint Paul son patron. Ce fut à l'occasion d'une mission prêchée à Mende par les Pères Jésuites. Paul Gin hac, pressé de s'y rendre, n'osa refuser ; mais dans son cœur, il ne se proposait que de se moquer des prédicateurs et de les contrefaire. Mais voici que, pendant la procession qui terminait les exercices, son regard rencontre tout à coup un grand crucifix, que des jeunes gens portaient sur un brancard. Il lui semble que des rayons lumineux sortent de la sainte face et transpercent son cœur. En un instant il se sent tout changé ; il a compris l'amour de Jésus, la nécessité d'y répondre ; il est décidé à se donner à lui sans partage. Du même coup, il a senti un appel irrésistible à entrer dans la Compagnie de Jésus, et il s'est résolu à le suivre. Il l'a dit lui même plus tard : " Pour ma vocation, je fus entraîné avec une telle puissance, que tout l'univers armé contre moi ne m'aurait pas ébranlé. Sous cette influence divine, j'entrai dans la Compagnie, et à un certain moment, Notre-Seigneur me fit comprendre qu'il m'appelait à la perfection et que j'y arriverais." Voilà tout le secret de la sainteté du P. Gin hac. Pour expliquer sa conversion si parfaite, et sa persévérance héroïque à aspirer ensuite sans relâche à la plus haute perfection, il faut se souvenir de ce regard du Christ de Mende transperçant son cœur : grâce insigne, mais à laquelle il correspondit avec une fidélité parfaite.

Paul Gin hac entra au noviciat des Jésuites à Avignon le 4 janvier 1843. Dès le commencement, il se fit remarquer entre tous ses frères. Aucune singularité, sans doute, dans sa conduite ; mais une continuité d'exactitude dans l'accomplissement de toute sa règle qui faisait de ses journées un acte ininterrompu d'union avec Dieu et de mortification. Dans les exercices de piété on voyait qu'il avait acquis en peu de temps l'habitude de l'union avec Dieu ; il y paraissait totalement étranger aux distractions extérieures : sa profonde révérence, sa modestie parfaite, indiquaient

assez combien il sentait la présence de Dieu. C'était bien l'homme d'une seule idée : le novice veut remplir entièrement son devoir, marcher à la conquête de l'esprit de l'Institut sans se laisser détourner par d'inutiles retours sur lui-même, ni par la préoccupation des jugements d'autrui.

Après son noviciat, il fut envoyé comme surveillant et professeur à l'orphelinat de Ben-Aknoun en Algérie. Il y fut le surveillant modèle, maître de ses enfants, mais leur père avant tout. D'une admirable modestie, rempli d'égards pour ses frères, d'une sagesse et d'une discrétion irréprouchables, il répandait la bonne odeur de Jésus-Christ et apparaissait à tous comme une image de Jésus. Là, comme au noviciat, et encore davantage, il se livrait à de grandes mortifications dont le climat d'ailleurs, et les conditions d'existence lui donnaient de multiples occasions. Il ne cherchait pas à s'y soustraire. " En mission au milieu d'un peuple infidèle, disait-il, il faut commencer par souffrir." Notre-Seigneur récompensa sa générosité par de grandes faveurs. Il avoue avoir ressenti une si vive impression de grâce, que rien au monde ne lui paraissait difficile à faire pour Dieu.

A Vals, où on l'envoya ensuite faire ses études théologiques, il conçut un désir plus ardent encore de la perfection. Ce qui frappait surtout en lui, c'était la mortification pratiquée en tout, toujours et partout. En classe, par exemple, il restait immobile comme une statue, sans jamais s'adosser ni s'appuyer sur la table, à moins qu'il n'écrivit : il gardait jusqu'à la fin la même attitude modeste.

Pendant son séjour à Vals, il reçut l'ordination sacerdotale. Quelle fut la ferveur du nouveau prêtre en offrant le divin sacrifice ; seuls les esprits bienheureux pourraient le dire. Au moment de la Consécration, son visage avait quelque chose de divin ; il paraissait n'être plus de la terre. La sainte Messe fut la grande dévotion de sa vie. La pensée de la Mère de Dieu l'y accompagnait toujours. Il la priaît de " purifier ses mains, d'embraser son cœur, de lui donner les sentiments qu'elle eut au moment de l'Incarnation de Jésus et sur le Calvaire au pied de la Croix."

Le P. Ginhac fut, aussitôt son sacerdoce, nommé socius du Maître des novices. Trois ans plus tard, il était appelé lui-même à cette charge qu'il exerça quatorze ans ; puis, pendant vingt-six années et jusqu'à sa mort, il dirigea le troisième an de probation, ce second noviciat auquel saint Ignace soumet ses enfants pour achever leur perfection. Ainsi la mission du P. Ginhac fut de former ses frères par sa parole et surtout par ses exemples, et d'entretenir en eux l'esprit de saint Ignace et le zèle de la sainteté. Outre cet apostolat qu'il exerça pendant quarante ans à Vals, Toulouse, Castres, Paray-le-Monial et Mourvilles, il en eut un autre, non moins fécond, dans un grand nombre de communautés reli-

gieuses, et spécialement dans les congrégations de Marie Réparatrice et de Marie Auxiliatrice, vouées toutes deux à l'adoration du Très Saint Sacrement. C'est donc aux âmes appelées à la perfection que Dieu le donna comme un directeur excellent et un parfait modèle.

Sa seule présence était une prédication. Les paroles sont bien puissantes quand elles tombent des lèvres d'un saint ; mais combien sont plus persuasifs encore les exemples qu'il donne ! Il maintenait vivantes en sa personne, sous les yeux de ses disciples, toutes les règles de son Institut dans les plus petits détails. Les témoins de sa vie étaient convaincus, par sa vue même, que ces règles peuvent et doivent être observées sans excepter les *iota*, et qu'une volonté résolue et constante suffit avec la grâce divine pour accomplir avec une perfection totale mille détails divers que volontiers la nature regarderait comme bagatelles.

Sa modestie, par exemple, était si parfaite et en imposait tellement que là où il paraissait, tous incontinent composaient leur maintien : la légèreté ne pouvait tenir en sa présence. Citons quelques témoignages. " Aujourd'hui, tandis qu'il expliquait les règles, je croyais voir Notre-Seigneur en personne, tel qu'on se le représente parlant à la foule. Quelle beauté dans son regard, dans tout son visage illuminé de doux rayons ! Quand il élevait la main, on eût dit que le corps tout entier montait et demeurait comme la main suspendu en l'air. Le P. Ginhac est une copie vivante et fidèle de Notre-Seigneur dont il a sans cesse le nom à la bouche et l'exemple sous les yeux. En le suivant attentivement jusque dans les plus petits détails, on se dit : C'est ainsi que le Divin Maître devait agir ; c'est lui qui règle tout dans cette âme. Jésus seul peut donner cette joie sereine et inaltérable, cette attention minutieuse à bien faire toutes choses, cette attitude toujours si religieuse et si digne, portant cependant l'empreinte de l'humilité et de la simplicité, ce recueillement dont on ne le voit jamais sortir ; cette patience invincible, cette douceur si aimable, ce courage surhumain pour se vaincre et se mortifier. Aussi, en l'approchant, on sent en quelque sorte la présence de Notre Seigneur."

Ce qui frappait surtout dans le P. Ginhac, c'était la perfection totale qu'il apportait en toutes choses, *In omnibus operibus tuis praezellens esto* : telle était sa devise favorite. Cela ne pouvait s'obtenir que par une lutte contre la nature de tous les instants. Dans les premières années de sa vie religieuse, on sentait cette lutte dans le P. Ginhac. De là une certaine austérité qui effrayait un peu les novices. Mais, dans la suite, la victoire sur la nature était chez lui si complète qu'on ne voyait plus le combat ni l'effort, mais seulement cette onction et cette paix qui sont la récompense des vainqueurs.

(à suivre)

Ligue Sacerdotale Eucharistique

La Bénédiction papale

Q. — Le Bref qui permet aux membres de la Ligue sacerdotale de donner, à la fin d'un Triduum sur la communion, la Bénédiction Papale avec Indulgence plénière, indique la formule prescrite par Léon XIII (7 juillet 1882.) Mais je trouve dans le Rituel deux formules : laquelle faut-il prendre ? Je suppose qu'il faut omettre les mots *Beati Patris nostri N.*

R. — La formule qui doit être employée est celle qui se trouve dans le Rituel au Tit. VIII, cap. 32. Pour éviter toute confusion, nous reproduisons cette formule d'après la dernière édition (Pustet, 1908. *Nona post typicam*) du Rituel Romain.

APOSTOLICA BENEDICTIO SUPER POPULUM

METHODUS INDICATIONIS PRÆMITTENDÆ PONTIFICIÆ BENEDICTIONI STATIS DIEBUS SUPER POPULUM ELARGIENDÆ RITUSQUE IN EA SERVANDUS A REGULARIBUS QUIBUS A S. SEDE HUIJUSMODI FACULTAS INDULTA EST VEL INDULGEBITUR.

Admoneatur populus de Indulgentia a Sede apostolica concessa, de præceptis operibus pro ea lucrificanda, de die, quo visitanda est designata Ecclesia, de hora denique, qua dabitur pontificia Benedictio. De quibus, quatenus opus sit, etiam schedis impressis, et consuetis locis palam affixis, certior fiat.

2. Postquam statutis die et hora populus ad Ecclesiam convenerit, alta voce legantur apostolicæ litteræ, seu decreta, quibus Indulgentia conceditur, una cum potestate Benedictionem apostolicam super populum effundendi, ut de delegatione audientibus constet ; et concessio, ex latina sermone in vulgarem accommodatum ad populi intelligentiam conversa, pronuntietur. Populus ad suorum scelerum detestationem pio brevique sermone excitetur : post quæ sacerdos, nullis circumstantibus ministris, stola et superpelliceo indutus (ut in Rituali hoc præscribitur, quum agitur de benedictionibus, quæ extra Missam Presbyteris permittuntur), ante Altare genuflexus sequentibus verbis Dei opem imploret.

V. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*

R. *Qui fecit cælum et terram.*

V. *Salvum fac populum tuum, Domine.*

R. *Et benedic hæreditati tuæ.*

V. *Dominus vobiscum.*

R. *Et cum spiritu tuo.*

Deinde stans sequentem recitet Orationem.

OREMUS.

Omnipotens et misericors Deus, da nobis auxilium de sancto, et vota populi hujus in humilitate cordis veniam peccatorum poscentis, tuamque benedictionem præstolantis et gratiam, clementer exaudi ; dexteram tuam super eum benignus extende, ac plenitudinem divinæ benedictionis effunde, qua bonis omnibus cumulatus, felicitatem et vitam consequatur æternam. Per Christum Dominum nostrum.

—R. Amen.

3. Post quam ad cornu Epistolæ accedat (ut in Actis Ecclesiæ Mediolanensis, partie 4 : *Benedicet in Ecclesia, ad Altare, stans in cornu Epistolæ*) ; et stans in cornu Epistolæ, non trina, hoc est, triplici signo crucis, sed una benedictione, unico videlicet signo crucis, benedicat, proferens alta voce hæc verba :

Benedicat vos omnipotens Deus, † Pater et Filius, et Spiritus Sanctus. Amen.

Bulletin Bibliographique

Lettre à un Étudiant en Ecriture Sainte

par le Rve. Père Cormier O. P.

Nous sommes heureux de proposer ici à l'attention de nos confrères le petit opuscule de 70 pages in-16. que vient de faire éditer à l'usage du clergé canadien, le T. R. P. Hage O. P. Ce livret est déjà connu, sans aucun doute, de bon nombre de prêtres, mais nous aimons encore à attirer sur lui l'attention. C'est qu'en effet, il mérite sérieusement le bienveillant accueil qu'il a reçu un peu partout dans les milieux catholiques et cultivés et la recommandation qu'en ont fait bon nombre de revues ecclésiastiques.

Écrite à un jeune professeur d'Écriture Sainte de son Ordre, la Lettre du R. P. Cormier, se recommande non moins par la haute compétence de son auteur, que par de judicieuses et très opportunes remarques qu'elle contient sur l'*Écriture Sainte et la foi, l'Église, la Théologie et les Sciences*. Très utile aux jeunes étudiants du sanctuaire, elle ne le sera pas moins à tous les prêtres qu'intéresse l'Écriture Sainte et la question biblique contemporaine. Le R. P. Hage a été vraiment bien inspiré de nous donner ainsi une édition canadienne de cette *Lettre*.

NECROLOGIE

Le T. R. P. Lavillardière. O. M. I.

Bien qu'il soit un peu tard pour venir, après tant de journaux, parler du deuil cruel qui vient de frapper, dans la personne de son Supérieur Général, la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, nous ne pouvons néanmoins résister au besoin d'apporter à la Congrégation sœur l'expression de notre entière sympathie dans l'épreuve qui fond sur elle. Et cela nous est d'autant plus agréable qu'il a existé entre la famille religieuse de Mgr. DeMazenod et celle du Vénéré P. Eymard des traits de confraternité très étroite et entre le vénéré Général défunt et notre propre Supérieur Général des liens particuliers d'estime et de sympathie mutuelle.

C'est à ce titre spécial que nous recommandons, d'une façon très instante, le T. R. P. Lavillardière aux prières de nos associés.

Rév. *Joseph Gaudet*, du diocèse de Joliette, inscrit dans l'Œuvre en Juillet 1901, décédé en Février 1908.

Rev. *Hyppolyte Néron*, du diocèse de Chicoutimi, inscrit dans l'Œuvre en Août 1899, décédé en Février 1908.

Rév. *Alex. Motard*, du diocèse d'Ottawa, inscrit dans l'Œuvre en Mars 1891, décédé en Février 1908.

Rév. *Louis Misaël Létourneau*, du diocèse de St. Hyacinthe, inscrit dans l'Œuvre en Septembre 1896, décédé le 15 Mars 1908.

“ Le Prêtre Educateur ”

de la Jeunesse.

Nous recommandons encore chaudement à nos confrères des collèges et maisons d'éducation cette excellente revue mensuelle, dont nous avons déjà parlé au mois dernier et qui leur rendra grands services.

S'adresser pour l'abonnement à *M. l'abbé Lambert*.

Villa des Pervanches, Ranguin par Mougins (Alpes Maritimes,) France.

Avis important à nos Abonnés des Etats-Unis.

La nouvelle convention postale conclue entre les gouvernements canadiens et américains nous force à augmenter de 10 centins le prix d'abonnement pour les Etat-Unis. Ce nouveau tarif postal est en vigueur depuis le 8 Mai.

(Désormais, pour les *Etats-Unis*, le prix de l'abonnement sera de 60 centins, par année.)

Nous faisons aussi remarquer que les cotisations doivent être adressées exclusivement au Rév. Père Directeur des Annales, 490, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Le Banquet de l'Amour Divin.

Par Joseph Frassinetti, prieur de Sainte Sabine, à Gènes ; traduction de l'italien par le P. Eugène Couet, de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Un vol. in-16, de xv-252 pages.

No 73. — Broché 35c

Un enseignement religieux qui n'est pas théologique est faux et en exposant la doctrine sacrée on ne doit pas se laisser guider par les émotions du cœur, mais bien par les lumières d'un esprit pondéré...

Ces lignes extraites du livre ont servi de règle à l'auteur : c'est pourquoi loin de vieillir pendant les quarante années d'existence qu'il compte, "ce petit livre d'or" semble écrit d'hier et inspiré par le décret "*Sacrosancta*." Ajoutons que le cœur y a bien aussi sa part et l'on est tout réjoui de sentir vibrer à travers ces pages une belle flamme d'amour pour l'Eucharistie et pour les âmes.

La traduction du P. Couet laisse tout leur éclat aux qualités du texte original. G. J.

(Extrait de la Nouvelle Revue Théologique.)

Petites instructions sur l'Eucharistie.

Pour Retraites de Ière Communion.

Par A. Tesnière, S.S.S. Un volume in-18, 334 pages titre rouge et noir.

No. 37. — Broché 40c.

" 38. Reliure solide plat en marocain, tr. dorée \$ 1.25.

" 38a. Belle reliure cuir capitonné, ornements or sur le plat, tranche dorée, . . . \$ 1.75.

BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES

490, Av. Mont-Royal, Montréal.

Lettres sur la première communion, à une enfant du Sacré Cœur.

Par A. Tesnière, S.S.S. Un volume in-18, 334 pages titre rouge et noir.

- No. 37. — Broché 40c.
" 38. Reliure solide plat en marocain, tr. dorée \$ 1.25.
" 38a. Belle reliure cuir capitonné, ornements
or sur le plat, tranche dorée, \$ 1.75.

Le Paradis sur terre ou le Mystère Eucharistique.

Etudié au point de vue dogmatique, liturgique, ascétique et moral, en 88 discours pouvant servir d'instructions, de lectures pieuses et de sujets de méditation, par le chanoine Rolland, 2 forts vol. in-12 11^{me} édit. augmentée de 11 discours.

- No. 63. — Les deux volumes \$ 1.75
(Ne se vendent pas séparément.)

Œuvres du Père Tesnière.

2^{me} partie. — **La sainte Communion**: La nature et les effets de la communion.

2 volumes in-12; le premier de 500 pages, le second de 650 pages (ne se vendent pas séparément) 3^{ème} édition.

- No. 25. — Les deux volumes \$ 1.80
" 26. — " " " reliés cuir 2.80

3^{me} partie. — **La Pratique de la Communion.**

Beau volume de 800 pages où est traitée à fond la théorie et la pratique de la Communion. — L'ouvrage est divisé en trois parties.

- No. 27. — broché: \$ 1.25
" 28. reliure cuir 1.75

Pour le Mois de Mai.

Mois de Marie de Notre-Dame du Saint Sacrement
Méditations, exemples et appendice sur les rapports de Marie avec l'Eucharistie. — 7^{ème} édition. 1 vol. in-18.

- No. 17. — broché: 35c
" 18. — reliure cuir et papier 65